



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 12532

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le dispositif d'accompagnement éducatif dans les collèges situés en ZEP. Il désire connaître le premier bilan de la mise en oeuvre de ce dispositif.

Texte de la réponse

La circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007 prévoit la mise en oeuvre de l'accompagnement éducatif, à partir de la rentrée scolaire 2007, dans l'ensemble des collèges de l'éducation prioritaire et tout particulièrement pour ceux des réseaux « ambition réussite ». D'une durée indicative de deux heures après la classe, cet accompagnement est organisé tout au long de l'année, quatre jours par semaine. Fondé sur le volontariat de l'élève, qui s'engage lors de son inscription à être assidu, il est soumis à l'autorisation des parents. Dans ce cadre, il est offert aux élèves de participer à des activités dans trois domaines : l'aide aux devoirs et aux leçons, qui peut être assurée par des enseignants volontaires avec le renfort, si nécessaire, des assistants d'éducation ; la pratique sportive ; la pratique artistique et culturelle. L'animation de ces deux derniers domaines peut être assurée par des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs, mais aussi par des assistants d'éducation lorsque les activités se déroulent dans l'établissement. Ainsi tous les élèves se voient offrir la chance de découvrir des activités et des pratiques auxquelles ils n'auraient pas forcément eu accès dans le cadre familial. Dans les établissements où sont déjà menées des actions d'accompagnement, il s'agit d'organiser, de coordonner, voire de compléter, les dispositifs existants, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales. Du premier bilan établi en novembre 2007, il ressort que la totalité des collèges des réseaux « ambition réussite » s'est mobilisée pour la mise en oeuvre de l'accompagnement éducatif (99,6 %), ainsi que la très grande majorité des collèges de l'éducation prioritaire (95,6 %). Par ailleurs, 17 % des écoles des réseaux « ambition réussite » ont mis en place cet accompagnement. Près d'un tiers des collégiens ont adhéré aux projets proposés et les enseignants se sont fortement impliqués, près de 70 % d'entre eux ont assuré notamment l'encadrement des études dirigées. C'est ainsi que le succès rencontré par ce dispositif a incité le ministre de l'éducation nationale à accélérer le rythme de sa mise en oeuvre. L'accompagnement éducatif sera étendu, dès la rentrée scolaire 2008, à l'ensemble des collèges, ainsi qu'aux écoles de l'éducation prioritaire.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12532

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7763

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 1010